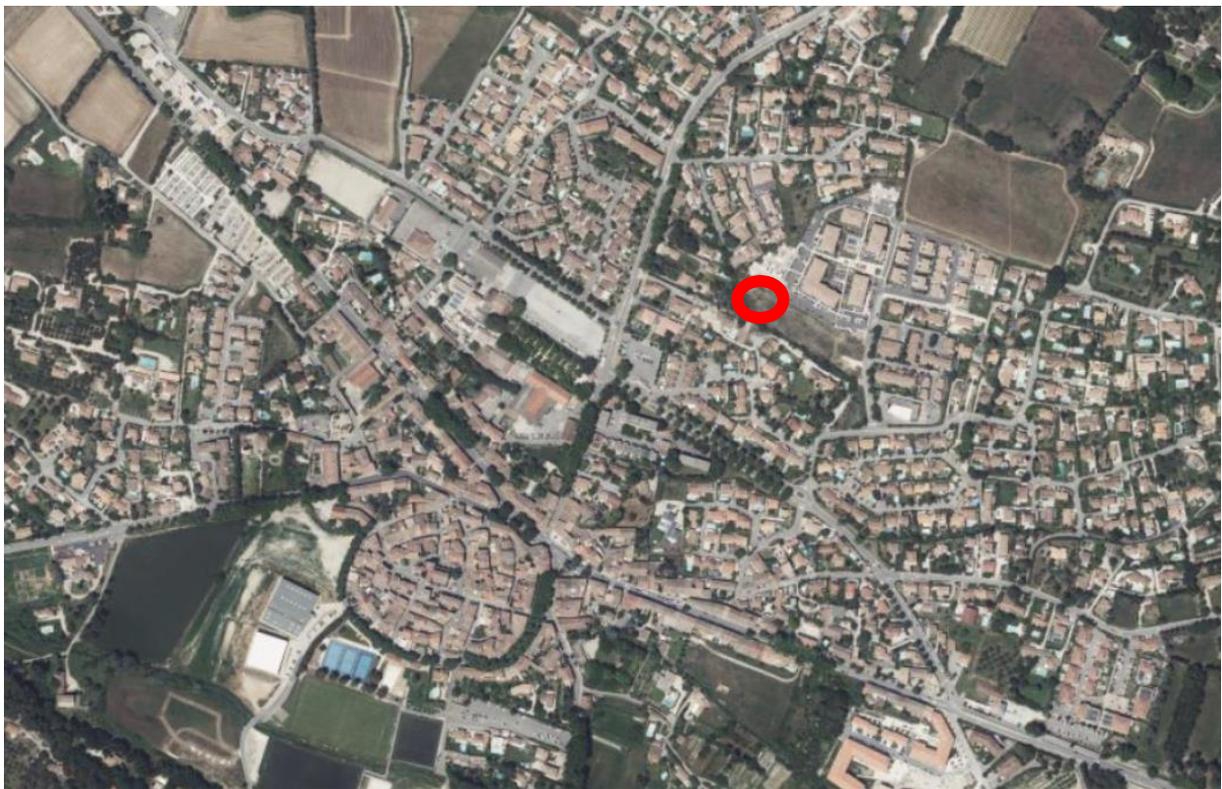




**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
POUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL
CONSTRUCTIBLE (maison individuelle)**



Lancement du présent AMI : le 28 avril 2025

Date limite de remise des dossiers :

Mardi 3 juin 2025 à 18H00

Adresse de dépôt : maire@ville-saint-cannat.fr et urbanisme@ville-saint-cannat.fr

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

POUR LA VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL CONSTRUCTIBLE (maison individuelle)

1. Objet de l'AMI

La Commune de Saint-Cannat (13760) lance un Appel à manifestation d'intérêt en vue de la **cession d'un lot à bâtir**, situé au 303, allée des Sources, d'une superficie de 350 m².

Cet AMI vise à identifier des porteurs de projets intéressés par l'acquisition de ce lot à bâtir, viabilisé, dans le but de réaliser une **maison individuelle**.

Estimation du bien : Entre 180.000 et 220.000 €

La maison à construire devra avoir un style architectural similaire aux maisons alentours.

2. Présentation du terrain

- **Adresse** : 303, allée des Sources, 13760 Saint Cannat
- **Références cadastrales** : Parcelle n°BV 499
- **Superficie** : 350 m²
- **Zonage PLU/PLUi** : zone urbaine (UDa)
- **Destination** : Maison individuelle (R+1)
- **Viabilisation** : Lot viabilisé (voirie, eau, assainissement, électricité)

Plan local d'urbanisme : Le règlement du PLUi est consultable sur le site internet de la Commune (www.saint-cannat.fr / <https://saint-cannat.fr/urbanisme/plui/>) ou de la Métropole Aix Marseille Provence

3. Critères de sélection des projets

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

- **Le prix proposé**
- **La pertinence du projet** - Chaque candidat présentera son projet et les modalités de réalisation : achat par un particulier, maison de constructeur, maison d'architecte, construction pour revente, achat pour réserve foncière, etc.
- **Le style et la qualité architecturale et environnementale du projet**
- **La capacité financière du porteur de projet** - Le candidat expliquera le mode de financement de l'achat : fonds propres, emprunt, achat par une entreprise ou un particulier, etc.
- **Les délais et modalités de réalisation du projet** - Le candidat présentera le planning de son projet, et la date prévisionnel de l'achat. En particulier le candidat précisera si l'achat proposé se fera à l'issue de la période de recours des tiers contre le permis de construire, ou avant.

4. Modalités de réponse

Les candidats doivent soumettre un dossier de manifestation d'intérêt comprenant :

- Une **lettre de motivation** expliquant l'intérêt pour le terrain.
- Une présentation du **projet envisagé** - Plan d'investissement, calendrier prévisionnel, architecte ou maison de constructeur, éventuellement plan sommaire d'implantation (facultatif), etc. Voir ci-dessus article 3.
- Le cas échéant, les **références** du porteur de projet (expérience, réalisations similaires)
- Les **capacités financières** du candidat (attestations bancaires, bilans, financement par l'emprunt ou sur ressources propres, etc.).
- Le **prix proposé**
- Les éléments en réponse aux points précisés à l'**article 3** ci-dessus.

5. Modalités de sélection

À l'issue de la date limite de réception des dossiers, la commune procédera à une analyse comparative des propositions, en fonction de l'ensemble des critères présentés ci-dessus (ces critères ne sont pas ordonnés et ne font pas l'objet d'un pourcentage). Elle se réserve le droit :

- De solliciter des compléments d'information.
- De mener des auditions avec un ou plusieurs porteurs de projet présélectionnés.
- De ne pas donner suite si aucune proposition ne correspond aux attentes.

6. Renseignements et contact

Pour toute question relative à cet AMI, veuillez contacter :

Mme la Responsable du service urbanisme
Téléphone : 04 42 50 82 05
urbanisme@ville-saint-cannat.fr

M. Le Directeur général des services :
Téléphone : 04 42 50 82 00
marches.publics@ville-saint-cannat.fr

Fait à Saint Cannat, le 24 avril 2025

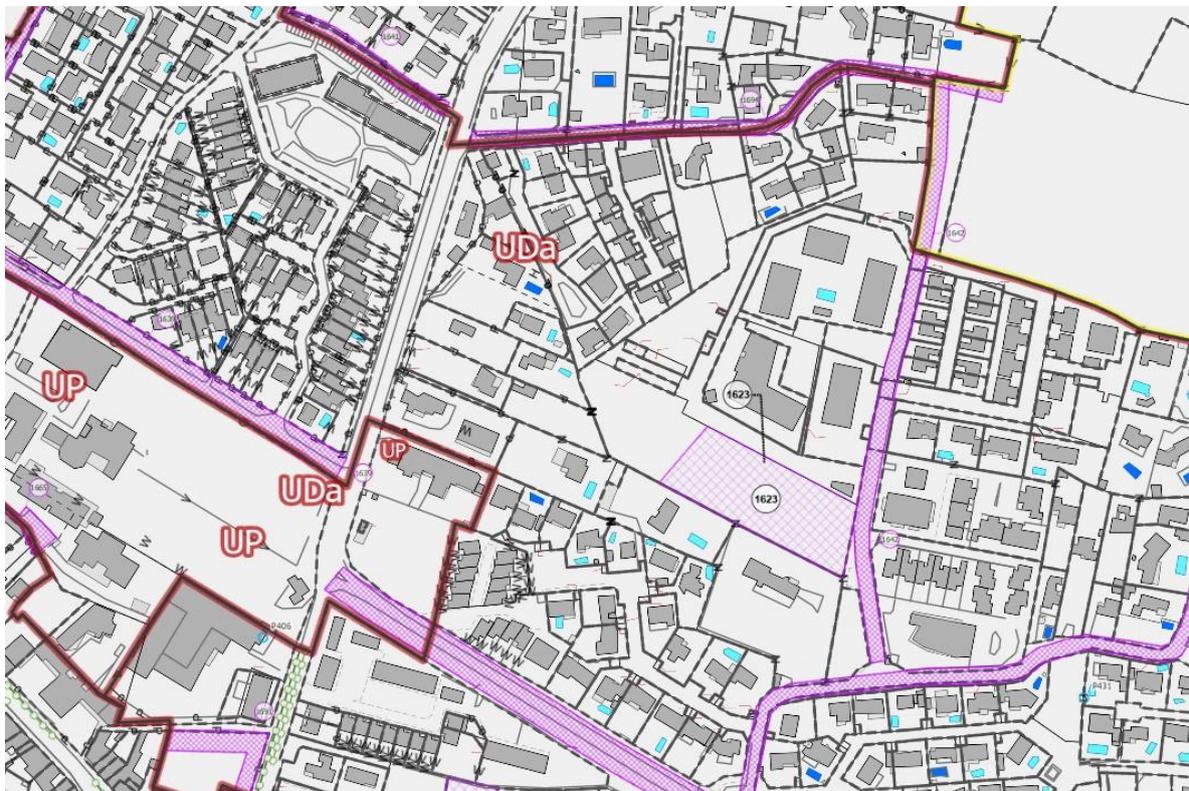
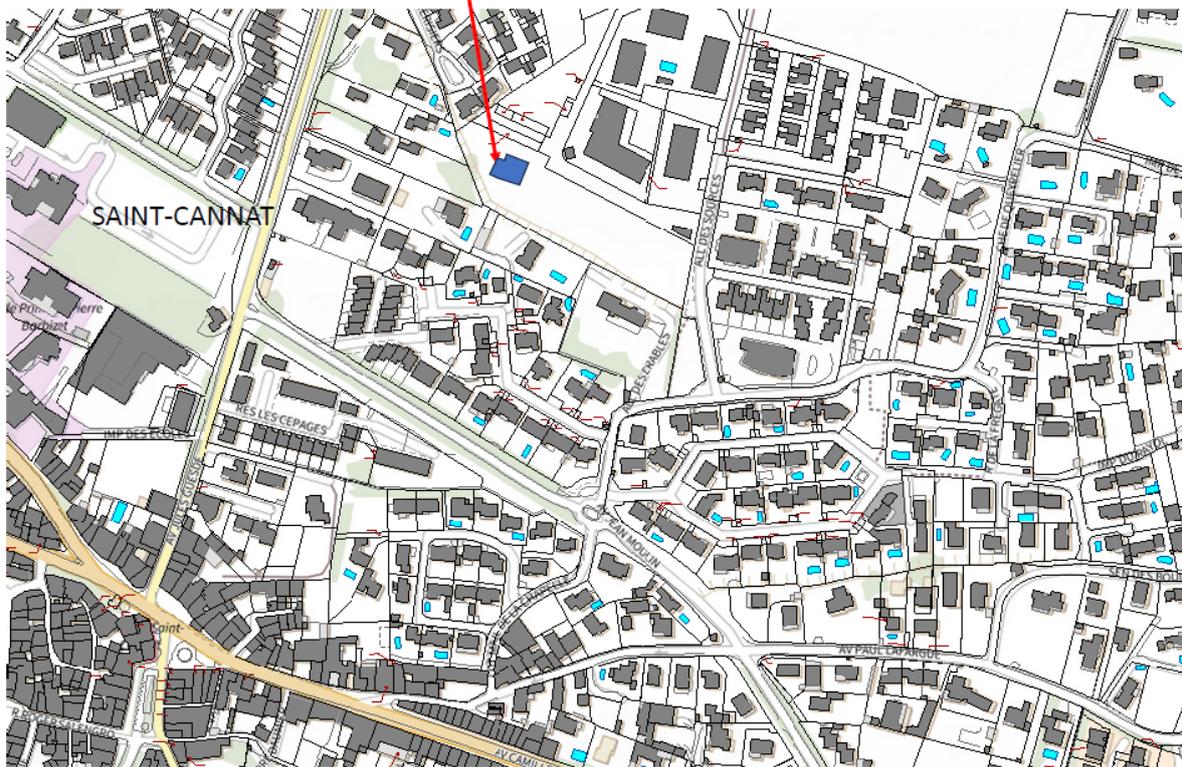
Joël LEVI VALENSI

Maire de Saint Cannat

Annexes

- Plans cadastraux
- Photos

Lieu-dit Les Ferrages, allée des Sources : lot à bâtir (parcelle BV499)



Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
SAINT-CANNAT

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D' AIX
10 avenue de la Cibole 13626
13626 Aix en Provence Cedex 1
tél. 04 42 37 53 67 -fax
cdf.aix-en-provence@dgfp.finances.gouv.fr

Section : BV
Feuille : 000 BV 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 20/03/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

